



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

CCAS DE RONCHIN

I - LE CONTEXTE EXTERNE

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le **déficit public** serait **réduit à 4,4% en 2024**, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

En 2024, le montant du périmètre des **dépenses de l'État est estimé à 491 milliards d'euros en 2024**.

Les mesures pour les collectivités territoriales

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de **213 683 813 €** par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Les mesures pour les particuliers

Le PLF 2024 prévoit, comme c'est le cas chaque année (hors 2012 et 2013) l'**indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation** (soit un rehaussement de 4,8%).

La loi de financement 2024, récemment adoptée, vise à remodeler le paysage financier en mettant l'accent sur divers secteurs, dont les aides sociales. Parmi les changements significatifs, on observe une réaffectation des ressources pour améliorer l'accessibilité aux services sociaux, avec un accent particulier sur les programmes d'aide aux personnes vulnérables. Cette initiative cherche à renforcer la protection sociale en ciblant les groupes les plus nécessiteux, tout en optimisant l'efficacité des dépenses publiques.

Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'**indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales** (allocations familiales, revenu de solidarité active...) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. **Les retraites seront revalorisées de 5,2%** au 1er janvier 2024 et les **minimas sociaux de l'ordre de 4,6%**.

Le **prêt à taux zéro (PTZ)**, destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, **est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue**. Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles. L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans.

Le régime fiscal du **plan d'épargne avenir climat (PEAC)**, créé par le projet de loi relatif à l'industrie verte, est précisé. Les revenus de ce produit d'épargne, réservé aux jeunes de moins de 21 ans, seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. La possibilité pour les moins de 18 ans d'ouvrir un plan d'épargne retraite (PER) est supprimée.

Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires....

Les mesures pour l'emploi et les entreprises

3,9 milliards d'euros de crédits sont budgétés pour les **aides à l'embauche d'alternants**.

La lutte contre la fraude

Un régime de sanctions gradué applicable à l'ensemble des **fraudes aux aides publiques** est instauré. Un délit autonome de mise à disposition d'instruments de **facilitation de la fraude fiscale** (moyens, services, actes) est créé. Les sanctions complémentaires en cas de fraude fiscale aggravée sont complétées (privation temporaire du bénéfice de réductions et crédits d'impôt sur le revenu ou sur la fortune immobilière).

En résumé, la loi de financement 2024 représente un effort pour réformer les politiques budgétaires avec des implications notables dans le domaine des aides sociales. Alors qu'elle vise à optimiser les services pour les groupes vulnérables, elle suscite également des débats sur l'équilibre entre l'austérité budgétaire et la préservation des filets sociaux cruciaux. L'impact concret sur les bénéficiaires des aides sociales dépendra de la mise en œuvre spécifique de ces changements et de la manière dont les ajustements budgétaires seront gérés.

II - LE CONTEXTE INTERNE

Un service social fragilisé

En effet, les effectifs sont contraints et peinent à assurer la prise en charge des demandes. Le pôle social a perdu un ETP en 2023 ramenant les effectifs des aides sociales légales à **3 ETP** contre **4 ETP** en 2022.

On considère qu'il y a **19%** des demandeurs qui n'honorent pas leur rendez-vous, notamment en raison du délai d'attente trop important.

Il faut également tenir compte des difficultés de recrutement dans les domaines des activités médico-sociales qui affectent également le service du PRE. En 2022 comme en 2023, ce service n'a pas été en mesure de recruter un agent social pour assurer la totalité du programme.

Au sein du CCAS, l'absentéisme s'accroît, révélant un malaise profond parmi les travailleurs sociaux. Ce phénomène est étroitement lié au manque de sens attribué à leur travail, exacerbé par une charge de travail démesurée.

Les professionnels dénoncent également un lieu de travail vieillissant et peu adapté, compromettant leur bien-être et leur efficacité. Les locaux obsolètes (de nombreux désordres affectent leur utilisation optimale voire condamnent l'utilisation de certains) génèrent un environnement peu propice à l'épanouissement professionnel, impactant la qualité des services fournis.

Malgré le déménagement du service d'aide à domicile vers les locaux du SSIAD, qui s'est agrandi pour l'accueillir, la situation est exacerbée dans les bureaux par les désordres techniques qui impactent le bien-être au travail de l'ensemble des agents du CCAS et engendrent une incertitude supplémentaire quant aux conditions de travail futures.

Face à ces enjeux, la nécessité de repenser les pratiques organisationnelles et d'investir dans des espaces de travail modernes et ergonomiques devient impérative pour restaurer la motivation et le bien-être des travailleurs sociaux.

D'autant plus que les métiers du social, au cœur des enjeux sociétaux, sont confrontés à une tension croissante sur le marché de l'emploi. Cette réalité se manifeste de manière aiguë dans le secteur médico-social, où les structures peinent à pourvoir leurs effectifs malgré des besoins grandissants. Cette situation, aux implications profondes, mérite une exploration approfondie.

La demande croissante de services médico-sociaux, liée au vieillissement de la population et aux évolutions des besoins sociaux, a engendré une pression significative sur les travailleurs sociaux. Cependant, le constat alarmant réside dans la difficulté persistante à recruter et fidéliser ces professionnels essentiels.

Focus chiffré

Selon les données récentes, le taux de vacance d'emplois dans le secteur médico-social atteint des niveaux préoccupants. En France, près de 40% des établissements médico-sociaux ont des difficultés de recrutement, avec une moyenne de 10% de postes non pourvus. Ces chiffres mettent en lumière une situation critique, où les structures luttent pour maintenir la qualité des services en raison du manque de personnel qualifié.

Des postes sont toujours à pourvoir sur le SSIAD, le PRE et l'EHPAD et, pour la première fois, le SAAD refuse régulièrement des prises en charge en raison de manque d'effectif qualifié.

Facteurs expliquant la tension

Plusieurs facteurs contribuent à cette tension. La complexité croissante des missions des travailleurs sociaux, la charge de travail importante, les conditions parfois difficiles et la reconnaissance insuffisante de ces professions sont autant d'éléments dissuasifs pour les candidats potentiels. Les répercussions de la crise sanitaire ont exacerbé ces difficultés en mettant en évidence le besoin crucial de renforcer les effectifs dans le secteur médico-social.

Conséquences et perspectives

Cette pénurie de main-d'œuvre dans le médico-social a des conséquences directes sur la qualité des services offerts aux bénéficiaires. Les professionnels en poste subissent une pression accrue, risquant l'épuisement professionnel, tandis que les structures peinent à répondre aux besoins croissants de la population. Pour rappel depuis la nomination d'un assistant de prévention en novembre 2023, les effectifs consacrés aux aides légales et à l'accompagnement social passent à **2,89 ETP** pour une ville atteignant les 20 000 habitants.

Non recours et les facteurs

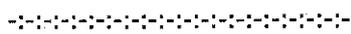
Pour favoriser l'accès aux droits des personnes vulnérables, il est important de mettre en place des mesures pour simplifier les procédures administratives, accroître la sensibilisation, réduire la stigmatisation, renforcer la confiance dans les systèmes de soutien, et fournir des ressources adéquates pour surmonter les obstacles financiers et logistiques.

Le non-recours aux droits des personnes vulnérables peut être influencé par divers facteurs. Certaines personnes ne font pas valoir leurs droits, malgré leur vulnérabilité, par manque d'information et ou de sensibilisation. La complexité des procédures administratives peut décourager les personnes non familières avec le système. Les personnes vulnérables peuvent être rebutées par la paperasserie.

Il existe de nombreux autres facteurs possibles comme la peur des représailles, la stigmatisation sociale, le manque de ressources, la résignation ou le manque de confiance envers les institutions.

Face à ces défis, une réflexion approfondie sur les politiques de recrutement, la valorisation des métiers du social, ainsi que des investissements ciblés dans la formation et l'amélioration des conditions de travail, apparaît essentielle. La résolution de cette crise de recrutement est cruciale pour garantir la pérennité et l'efficacité des services médico-sociaux, véritables piliers du bien-être collectif. En 2024, il semble impératif de travailler sur la qualité de vie au travail des agents du CCAS et de ses structures annexes.

Par ailleurs, pour 2024, le budget prévisionnel du CCAS devra tenir compte du projet de la création du service autonomie et de l'impact financier lié à la baisse de l'abondement du SAAD au CCAS.



III - LE CCAS

1) LES RESSOURCES HUMAINES

a) EFFECTIFS

Pour les agents CCAS

Effectif par catégorie	Équivalent Temps plein	Personnes physiques
A	2	2
B	5,14 (dont agents PRE)	6
C	8,26	9

Quelques chiffres :

Nombre de comptes « épargne temps » : 6

Nombre de contractuels (dont PRE) : 7

Nombre de fonctionnaires : 10

L'âge moyen des agents est de 46 ans.

% hommes : 50 %

% femmes : 50%

Le taux d'absentéisme au 23/11/2023 est de 8,94% représentant 186 jours d'arrêt maladie et d'accident de travail pour 3 agents du CCAS. Pour rappel : 2,16% pour l'année 2022.

L'analyse du tableau des effectifs :

Ressources liées à la prise en charge des demandes d'aides légales : 4 agents pour 2,89 ETP

Ressources liées aux aides facultatives :

- 4 agents pour 3,46 ETP (conseiller numérique, Épicerie solidaire, service logement)
- 3 agents pour 2,14 ETP pour le service PRE
- 6 agents pour 4,26 ETP les ressources supports dont 1 ETP Direction

b) DÉPENSES DE PERSONNEL

Les charges du personnel du CCAS en 2023 s'élèvent à **707 693 € dont PRE/AJEL**

Dépenses de personnel	PROJECTION 2023
CCAS	602 622 €
PRE - Projet Réussite Éducative et AJEL - Action Jeunesse Éducative Locale	78 808 € et 26 263 €

Pour information 106 606 € concernent la part du personnel partagé avec les structures annexes et font l'objet d'une refacturation.

Le budget des charges de personnel 2023, sous réserve des résultats définitifs des comptes, est en légère hausse :

- Remplacement du contrat civique pour accompagner les usagers dans le processus de la découverte de l'univers numérique par M. Julien HERPSON arrivé le 01/05/2023.
- M. Affan ZAKARIA arrivé le 01/08/2023, remplace Madame Jamila BENAÏSSA partie le 06/06/2023.
- Madame Delphine BUSSCHAERT arrivée le 01/10/2023, remplace Madame Sylvie BRAGAH.

2) L'ACTIVITÉ

a) L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES PERSONNES

Jusque fin octobre 2023, il y a eu 10 562 sollicitations

Téléphoniques : 6819

Physiques : 3478

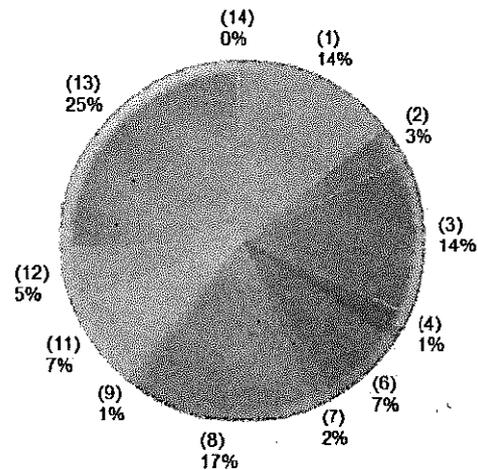
Autres catégories (non renseigné, mail, etc.) : 265

Par ailleurs, le CCAS a reçu et traité 852 courriers (N.B. : outil de gestion de courriers)

Motifs de visite 2023 (jusqu'au 31/10)

Motifs de visite

Motifs de visite	Nombres
(1) Aides financières facultatives	1 498
(2) Aides légales	340
(3) Autres	1 512
(4) comptabilité/ RH/finance/direction	138
(5) conseiller numérique	145
(6) Démarches administratives	785
(7) Domiciliation	175
(8) Logement	1 762
(9) Orientation assistance sociale	99
(10) portage repas	135
(11) Renseignements	712
(12) RSA	538
(13) Service d'aide à la personne (personnes	2 667
(14) Situation de détreesses sociales	11
(15) Non renseigné	45
Total	10 562



On constate que les demandes concernant le service d'aide à la personne sont stables : cela représente 25% des motifs de demandes, contre 26% en 2022.

Viennent ensuite, comme en 2022, les demandes de logements sociaux (17%) et les aides financières facultatives (14%).

Entre la prise de rendez-vous et la date de rendez-vous, il s'écoule en moyenne **28 jours contre 24 jours en 2022.**

b) LES AIDES SOCIALES

Le CCAS instruit des dossiers de demande d'aides sociales légales, aide les usagers dans leurs démarches administratives dans la limite de ses compétences et permet ainsi l'ouverture des droits sociaux.

En 2022, 1 899 rendez-vous ont été planifiés, 1 613 ont été confirmés, soit 15% d'annulations.

En 2023, **1 836** rendez-vous ont été planifiés, **1 486** ont été confirmés, soit 19% d'annulations.

46 % des rendez-vous concernaient les aides facultatives ; 26% le logement social ; 21% le RSA ; 14% les aides légales.

Les aides sociales légales

- 203 dossiers FSL ont été constitués contre 136 en 2022
- 125 dossiers MDPH contre 79 en 2022
- 407 démarches ont concerné des difficultés administratives diverses : dossier d'aide sociale, démarches CAF, appui à la demande de titre de séjour, mise sous protection ; chiffre stable par rapport à 2022
- 247 demandes ont concerné des difficultés financières, une orientation vers l'octroi de secours (aides facultatives du CCAS, épicerie solidaire, orientation vers un organisme une association partenaire, ...), contre 195 en 2022
- Visites à domicile : 31 contre 26 en 2022
- 38 démarches ont concerné le surendettement Banque de France : constitution, suivi de dossier, contre 30 en 2022
- 37 demandes de domiciliation, contre 33 en 2022
- 43 accompagnements réalisés par Interfaces*

*Les médiateurs et médiatrices de l'association Interfaces assurent des permanences dans les locaux du CCAS depuis le mois de mai 2023. Un focus sur l'association et ses missions est à retrouver en page 41.

Les agents ont remarqué une augmentation des sollicitations liées à la rupture des droits des bénéficiaires, notamment en raison de l'attente de renouvellement de leur titre de séjour.

Le CCAS s'est, entre autres, positionné sur une mutualisation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en lien avec les référents de l'Office Intercommunal.

En 2023, les aides sociales légales représentent 627 891 € de dépenses. Il en ressort donc un déficit prévisionnel de 79 891 € sur la subvention communale du CCAS de 548 000 €.

Les aides sociales facultatives

- **Colis et aides financières**

Par le biais de la commission des aides sociales facultatives, le CCAS continue d'apporter un grand soutien aux personnes les plus vulnérables.

2019 : 12

2020 : 15

2021 : 61

2022 : 75

2023 : 42 au 31/10 (20 colis d'urgence + 21 secours non remboursable + 1 frais d'obsèques)

Le montant des aides financières s'élève à 6 581,49 € dont 1 000 € TTC de frais d'obsèques, à fin octobre 2023. Pour rappel, aucune commission n'a été organisée entre août et début novembre 2023. Une commission a été programmée le 30 novembre au cours de laquelle il a été acté que, jusque la fin d'année, les demandes d'aides financières seront envoyées au coup par coup par mail au Président et aux membres de la commission pour décision.

Le montant des colis d'urgence s'élève à 1 057,70 € à fin octobre 2023.

- **Ateliers**

Trois ateliers, suivis au total par 16 bénéficiaires, ont été mis en place au sein de l'épicerie solidaire.

- Le 17 mars : « Sensibilisation sur les éco-gestes » - atelier animé par un correspondant solidarité de chez EDF.

- Le 20 juin : « Atelier-cuisine » avec la préparation d'un gâteau à l'orange - atelier animé par une intervenante la Banque Alimentaire.

- Le 21 juillet : « Sensibilisation sur les éco-gestes » - atelier mis en place en partenariat avec ILEO (l'eau de la MEL) et animé par un chargé du renouvellement et de la performance opérationnelle.

Ces ateliers se sont déroulés dans une ambiance conviviale et participative, très appréciés par les participants.

- **Voyages et sorties**

Le CCAS a proposé quatre sorties par le biais de l'Épicerie Solidaire.

- Le 10 juillet : sortie au Touquet

- Le 24 juillet : sortie à Plopsaland

- Le 7 août : sortie à Newport

- Le 28 août : sortie à Saint Valéry

Au total 127 personnes ont participé à ces sorties, ce qui représente environ 38 familles, toujours très satisfaites. On note parfois une différence notable entre le nombre de personnes présentes au départ et le nombre d'inscrits (ex : 29 présents contre 52 inscrits - 23 absents sans justificatif). Dans ce cas le bus réservé en fonction du nombre d'inscrits n'est pas du tout rentabilisé.

Dans ce contexte, la procédure d'inscription et surtout d'engagement des participants sera peut-être à revoir pour 2024.

- **Cartes piscine** : 1 seule carte a été délivrée en 2023 contre 19 en 2022. Ce chiffre s'explique certainement en raison de la nouvelle tarification proposée par la Ville de Ronchin : l'entrée est gratuite pour les Ronchinois titulaires du RSA et les adhérents APMR Ronchinois (mobilité réduite). Il y a donc moins de demandes adressées au CCAS.

• **Le logement social**

Au 31 octobre 2023 :

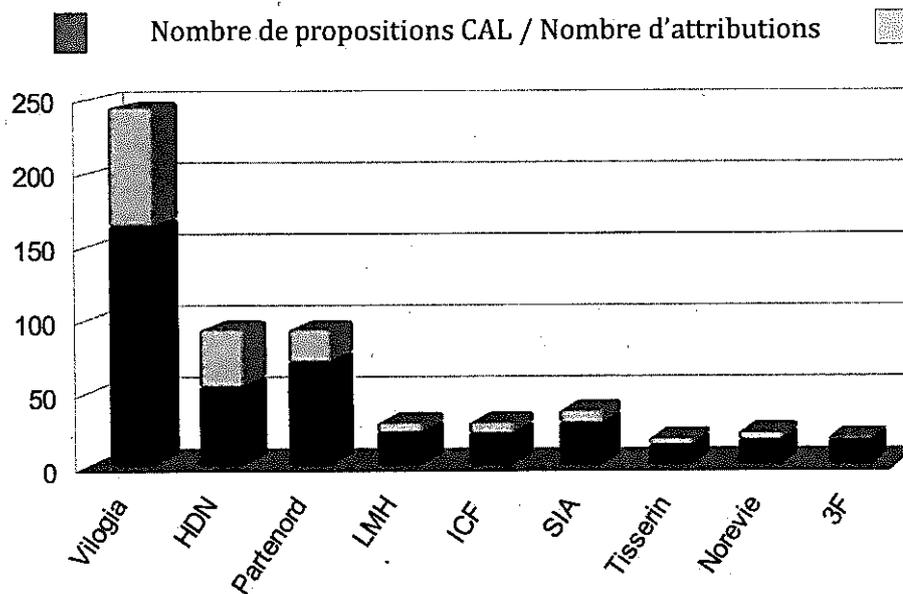
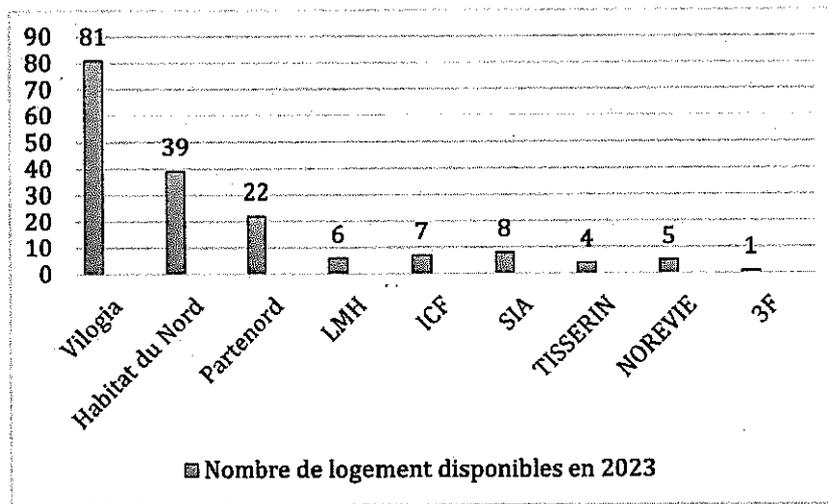
- 6 399 demandeurs souhaitent Ronchin
- 776 demandeurs souhaitent Ronchin en 1er choix de commune
- 1 006 Ronchinois sont en demande de logement social
- 732 Ronchinois souhaitent rester sur la commune

Les entretiens individuels réglementaires (EIR)

Depuis janvier 2023, 277 rendez-vous ont eu lieu avec le service logement dont 209 Entretiens Individuels Réglementaires jusqu'à octobre 2023. Sur 352 rendez-vous planifiés 75 non pas été honorés.

Les enregistrements et renouvellement par le service logement en 2023

Depuis Janvier 2023, il y a eu 79 nouvelles demandes de logement enregistrées et 126 demandes de logement ont été renouvelées. Jusque fin octobre 2023, il y a eu 173 attributions de logements.



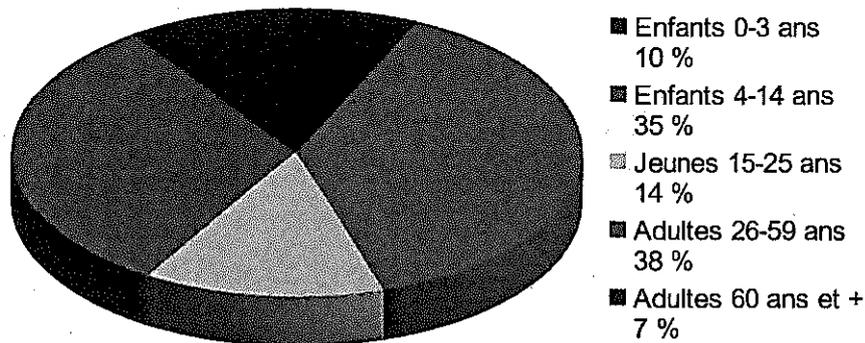
Du point de vue financier, les dépenses pour le poste « Logement » sont de 77 107 € dont 5 500 € pour les charges des deux logements d'urgence.

- **Épicerie solidaire**

En 2023, 148 familles étaient inscrites (1 famille = 1 foyer quel que soit sa typologie), soit 407 personnes. Une augmentation de 4,96 % qui s'accroît encore en fin d'année.

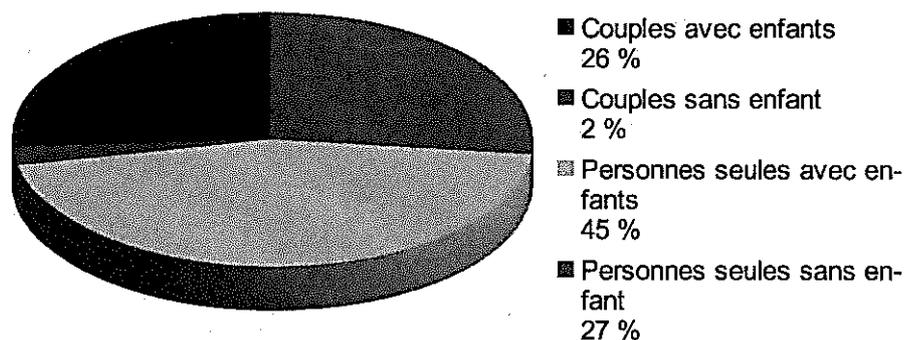
Au 31 octobre 2023, il y a une file active de 127 familles, ce qui représente 368 individus.

Répartition des 368 individus par âge



On constate une augmentation des tranches d'âge les plus jeunes. En 2022 les 4-12 ans représentaient 24%, les 0-3 ans 9%.

Composition familiale des bénéficiaires de l'Épicerie Solidaire



La part des personnes seules et des familles monoparentales qui représente plus de 72% des personnes accueillies à l'Épicerie Solidaire, est encore en hausse par rapport aux années précédentes (69% en 2022).

Les dépenses et les recettes pour l'année 2023 (dépenses réelles jusqu'au 22/11/2023 et projetées jusqu'au 31/12/2023) sont de :

- Dépenses prévisionnelles : 77 665 € (dont 38 865 € en charge de personnel pour 1,15 ETP et 0,15 ETP d'agent social pour aide logistique à l'approvisionnement).
 - Recettes projetées au 31/12/2023 : participation financières de CNES-ANDES de 8 513 € et participation des usagers avec la Régie de l'épicerie solidaire de 13 000 €.
- Les recettes totales prévisionnelles pour 2023 sont de **21 513 €** ce qui engendre un déficit prévisionnel pour 2023 de **56 152 €** pris en charge par la subvention communale.

- **RSA**

Le suivi des allocataires est effectué par une partie de l'équipe du pôle social.

329 dossiers RAS ont été instruits contre 111 en 2022 car le CCAS a répondu à l'appel à projet qui a démarré courant 2022.

Le financement du service insertion emploi du Département pour 2023 s'élève à **60 306 €** contre 15 933 € en 2022.

- **Conseiller numérique**

Le conseiller numérique a réalisé 228 accompagnements entre le 1^{er} mai 2023 et le 28 novembre 2023. Il a effectué 38 visites à domicile : 35 ateliers et 3 démarches administratives.

FOCUS SUR L'ASSOCIATION INTERFACES

- **Missions aux particuliers**

Les médiateurs et médiatrices de l'association ont pour mission d'accompagner au quotidien tous les publics dans l'accès aux droits sociaux, l'habitat, l'énergie et la gestion du budget.

Ils interviennent sur les secteurs de la MEL, du Douaisis et du Valenciennois et reçoivent au sein de divers points d'accueil. C'est une action financée dans le cadre du programme des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

- **Permanences au CCAS**

Les intervenants d'INTERFACES ont démarré leurs permanences dans les locaux du CCAS au mois de juin, à raison d'une après-midi par semaine et depuis début octobre à raison de deux après-midi par semaine.

- **Chiffres 2023**

Sur les **75 rendez-vous** fixés par les médiateurs au sein du CCAS, 51 ont été honorés et ont concerné :

- 33 aides légales,
- 10 démarches administratives,
- et 8 aides facultatives

FOCUS SUR LE PRE & LAJEL

Le programme de réussite éducative est le volet éducatif de la politique de la ville sur la commune de Ronchin. Il concerne le quartier dit de la Comtesse soit un périmètre d'environ 1900 habitants, composé de 4 résidences d'habitat social et de quelques habitations individuelles. Il doit apporter des réponses spécifiques aux difficultés rencontrées par les enfants et les adolescents du quartier identifiées comme freins à leur réussite éducative, à leur épanouissement personnel. Dans le tissu social complexe du quartier politique de notre ville, l'éducation émerge comme une force motrice essentielle pour surmonter les défis et créer des opportunités d'ascension sociale.

C'est dans ce contexte que le programme de réussite éducative s'inscrit comme un phare d'espoir, visant à transformer les réalités éducatives au cœur de communautés souvent marginalisées. En réaction aux inégalités persistantes et aux obstacles structurels, ce programme s'engage à déployer des initiatives innovantes, à briser les barrières socio-économiques et à créer un environnement propice à l'épanouissement intellectuel. Cette entreprise ambitieuse transcende les frontières éducatives traditionnelles pour devenir une force catalytique, unissant les acteurs locaux autour de l'objectif commun de libérer le potentiel inexploré dans chaque enfant, peu importe son origine. Le programme de réussite éducative offre des défis et des opportunités dans notre quartier politique de la ville, en mettant en lumière son rôle dans la création d'une société plus équitable et inclusive.

Les ressources humaines

La mise en place de l'ingénierie permet d'opérationnaliser les projets de développement global de l'enfant, de l'adolescent et l'accompagnement scolaire individualisé. Elle assure l'accompagnement individualisé des familles.

Les réunions d'EPS ont lieu une fois par mois et permettent la mise en place de parcours individualisé pour l'enfant et l'adolescent. Six réunions ont eu lieu à ce jour.

Le partenariat avec les acteurs de terrain (collèges, écoles, associations, services municipaux, travailleurs sociaux) nous offre une plus grande réactivité et une complémentarité dans la prise en charge des familles.

Les effectifs

Effectif par catégorie	Équivalent Temps plein	Personnes physiques
B	2,14	3

Ils se composent de :

- 1 référent de parcours : 1 ETP
- 1 intervenant sportif (prestation par un salarié) : 0,14 ETP
- 1 coordonnatrice : ½ ETP

Le poste de référent(e) de parcours de ½ ETP est à **pourvoir** ; le remplacement est assuré par la coordinatrice sur le mi-temps AJEL (mise à disposition par la Mairie).

Une équipe Pluridisciplinaire de Soutien se réunit une fois par mois pour suivre, évaluer le parcours individuel des jeunes accompagnés dans le PRE. L'équipe est composée du Directeur de SEGPA du collège Gernez Rieux, de la psychologue scolaire, d'une assistante sociale du CCAS, d'une assistante sociale de l'UTPAS, de la référente famille du centre social, d'un animateur du PAP.

Comité de pilotage : à définir.

L'activité - du 1er janvier au 31 octobre 2023

	FILLES	GARCONS	TOTAL
2 à 5 ans	12	15	27
6 à 11 ans	20	30	50
12 à 16 ans	5	10	15
TOTAL	37	55	92

+ 10,87% par rapport à 2022.

Le PRE s'appuie sur des actions telles que :

- « L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE INDIVIDUALISE » : 38 enfants ou adolescents âgés de 6 à 16 ans
- « DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT » : 92 jeunes ont bénéficié de sorties culturelles et de suivi en santé
- « PETIT PAS » pour favoriser le bien être de l'enfant : 10 enfants de 4 à 7 ans – partenariat avec le Cirque du Bout du Monde
- « CHACUN SON ART » pour développer la gestuelle au travers de différentes techniques : l'action menée par l'association L'ART ENSEMBLE a concerné 11 enfants de 3 à 5 ans.
- « PARENTALITÉ » pour renforcer les compétences éducatives des parents : temps d'échanges entre parents avec une intervenante ASPGO et sorties parents/enfants
- « SPORT ADAPTE » pour permettre une pratique régulière de l'activité physique : 16 jeunes ont pratiqué une activité physique avec un intervenant (master 2 préparateur physique)

Le PRE a participé :

- à des échanges sur les pratiques professionnelles - temps d'analyse de la pratique avec une psychologue la semaine du jeu, journée intergénérationnelle à la ludothèque
- aux semaines du développement durable en partenariat avec les services de la Mairie ; dans ce cadre le square situé en face du local a été aménagé avec les réalisations de l'atelier à « chacun son art », ensuite exposées à la piscine.
- aux Quartiers d'Été : 10 jeunes sont partis avec l'association des pep59 en août 2023
- à la Boîte à Mots (atelier d'écriture mené par la Sauvegarde de l'Enfance)

Par ailleurs, le PRE a candidaté à la « chance aux enfants » pour participer aux JO 2024.

Les finances PRE/AJEL

Les dépenses prévisionnelles 2023 sont de 154 881,00 €.

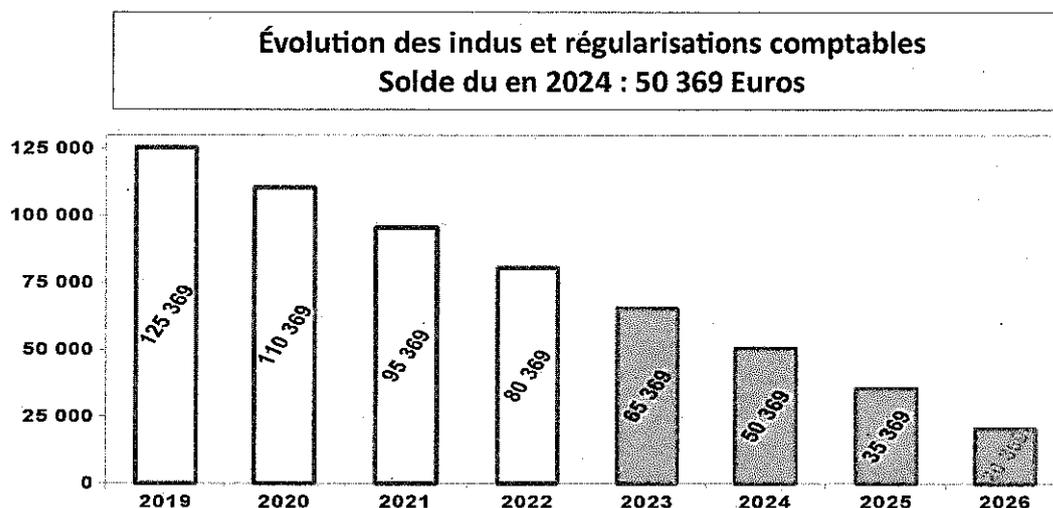
Les recettes prévisionnelles pour 2023 s'élèvent à 150 718,00 € (Mairie + État), ce qui engendre un déficit prévisionnel pour 2023 de 4 163,00 €.

La Convention de subvention « Réussite éducative » entre l'État et le CCAS pour l'année 2023 est jointe au dossier – Annexe n°3.

3) SITUATION FINANCIÈRE DU CCAS

a) L'état de la dette : aucun emprunt n'a été contracté par le CCAS

Cependant, le CCAS doit continuer à rembourser les restes à recouvrer antérieurs selon le plan d'apurement transmis au Trésor Public le 15 février 2016 et validé au cours de l'année 2020.



Pour 2023, le montant de 15 000 € a bien été mandaté.

b) Financement du CCAS en 2023

- Subvention de la Ville : 548 000,00€
- Département pour le suivi RSA : 60 306,67 €
- Don : 2 000€
- Concessions cimetières : 13 000 €
- Andes : 8 513 €
- Épicerie Solidaire : 13 000 €
- Subvention PRE : total de 128 718 € / 72 497,00 € subvention État et 56 221,00 € de la Ville
- Subvention AJEL : 22 000 € subvention Ville

Pour des dépenses estimées à 952 744 €, les subventions 2023 s'élèvent à 795 538 €, soit un déficit de 157 206 €.

Le déficit pour 2023 sera ramené à 52 600 € grâce aux contributions des budgets annexes sous réserves des capacités financières de ces derniers.

- Participation des structures annexes 102 606,00 €
 - SAAD : 64 185,00 € (attention car la prévision de fin de l'exercice pour le budget 2023 présenterait un déficit de 2 766 €)
 - SSIAD : 17 057,00 €
 - EHPAD : 21 364,00 €

c) Résultat prévisionnel 2023

Dans la section d'investissement pour 2023 la dépense est estimée à 5 183,12 :

- remplacement d'un radiateur au 1^{er} bureau face à l'accueil pour un montant de 1 405,08 €
- achat de 2 switchs Huawei en date de 19 août 2022 pour un montant de 3 778,04 €

Le CCAS présente un déficit de **157 206 €** résorbé en partie par la participation des structures annexes à hauteur de 102 606 € (la section de fonctionnement du CCAS est estimée à **705 206 €**).

La subvention de la Ville, restée inchangée depuis 2021, devra en 2024 résorber le déficit de 54 600 € élevant son montant à **602 600 € si les participations des structures annexes sont maintenues.**

d) Prévision budgétaire 2024 sur les projets proposés

Nous proposons d'étoffer l'équipe du CCAS afin de maintenir un service de qualité aux Ronchinois :

- d'un agent social (coût 45 000 €),
- d'une assistante sociale (coût 39 815 €),
- d'un stagiaire RH d'un niveau Bac+4/5 afin de seconder M. JOACHIM (coût 3 686 €),
- d'un service civique pour l'épicerie afin de seconder M. HIRECHE (coût 1 356 €).

Parmi les projets envisagés :

- Une étude des Risques Psychosociaux dans le but de les prévenir et d'améliorer la Qualité de Vie au Travail (QVT) des agents de notre structure pour un coût estimé à 10 000 €.

En investissement, le CCAS vous propose :

- un budget de 15 000 € pour l'amélioration du cadre de vie des agents et notamment l'aménagement du coin cuisine et détente,
- un budget de 6 000 € pour l'acquisition de certains équipements informatiques et mobilier en cas de réalisation des embauches citées ci-dessus ; le passage à la fibre optique permettant d'être indépendant au niveau téléphonique et connectique.

BUDGET TOTAL ESTIME : 120 857 €

Conclusion

Les évolutions sociétales constatées ces dernières années ont engendré de nouveaux défis sociaux auxquels les CCAS doivent faire face. Les travailleurs sociaux jouent un rôle crucial dans la prévention des situations d'urgence sociale en identifiant les problèmes à un stade précoce et en mettant en place des mesures correctives.

Pour le personnel actuel du CCAS, la demande en services sociaux n'a cessé de croître au fil des années, entraînant une charge de travail considérable. Par ailleurs, de nombreux dossiers traités par le CCAS impliquent des situations complexes nécessitant une attention individualisée.

Le recrutement de deux travailleurs sociaux supplémentaires permettraient donc de mieux répondre à l'augmentation des demandes, de renforcer les activités de prévention nécessaires pour limiter les crises sociales, tout en garantissant une prestation de services plus efficace et rapide.

Cela permettrait d'alléger la charge de gestion des cas complexes, d'assurer une prise en charge plus approfondie et adaptée à chaque situation, d'offrir un suivi plus personnalisé et d'améliorer ainsi la qualité des services fournis aux citoyens en difficulté. Cela contribuerait également à renforcer la confiance des citoyens dans l'efficacité et la réactivité du CCAS face à leurs besoins.

En renforçant l'équipe sociale, le CCAS pourrait optimiser l'utilisation de ses ressources existantes en réduisant le risque de burn-out et en assurant une distribution équitable des tâches. Cela contribuerait à une plus grande efficacité opérationnelle et à une meilleure utilisation des compétences de chaque professionnel.

LES BUDGETS ANNEXES

L'ACTIVITÉ DE L'EHPAD

L'EHPAD dispose d'une capacité d'accueil de 76 lits. Toutes les chambres sont individuelles et réparties sur 3 niveaux. L'établissement est habilité à l'aide-sociale et il accueille des personnes âgées en perte d'autonomie.

L'EHPAD a accueilli 22 nouveaux résidents (14 femmes, 8 hommes), soit 30% de la population. Le taux d'occupation à fin novembre est de 98 %.

Le tarif journalier s'élève à 72,58 € (66,30 € au titre de l'Hébergement et 6,28 € pour la Dépendance). Il se situe dans la moyenne basse des structures de la métropole.

Une évaluation du niveau de dépendance et de soins requis est actuellement en cours avec les services du Département et de l'ARS. Pour mémoire, lors de la dernière évaluation menée en 2019, le GIR moyen pondéré de la structure (niveau de dépendance) était de 775 et le Pathos moyen pondéré (soins requis) se situait à 237.

Une priorité a été portée cette année sur les animations et les sorties pour les résidents.

- Remise en service du Triporteur avec des promenades organisées tous les vendredis après-midi, sortie dans le quartier tous les jeudis matins et sortie courses tous les trimestres.
- Voyage en gîte rural à Morbecque pour 6 résidents pendant une semaine en juin.
- Visite des musées d'art moderne de Villeneuve d'Ascq et du Louvre-Lens.
- Cet été, plusieurs sorties à la mer (Malo-Les-bains), moules-frites à Equihen-Plage, Parc du Héron, plusieurs guinguettes.
- Visite du zoo Pairi Daiza en Belgique en septembre.
- Sorties aux marchés de Noël de Lille, Béthune et Saint-Omer.

1) Les ressources humaines :

Effectif par catégorie	Équivalent Temps plein	Personnes physiques
A	8,7	10
B	13	13
C	24	24

Nombre de comptes « épargne temps » : 9

D'autres professionnels interviennent également à l'EHPAD avec le respect du libre choix du résident. Il s'agit des médecins généralistes, des kinésithérapeutes, orthophonistes, ostéopathes, pédicures... L'établissement travaille aussi avec une pharmacie de ville pour la gestion et le conditionnement des médicaments.

2) Finances et budget :

Les ratios d'analyse financière de l'établissement mettent en évidence une bonne santé financière de la structure.

Le budget de l'établissement voté en équilibre s'élève à 3.912.000 €.

Les charges de personnel représentent 2.563.000 €, soit 66 % des charges de la structure.

Elles progressent cette année de 5% en raison notamment de la revalorisation de la valeur du point d'indice, du GVT (glissement-vieillesse-technicité) et du recrutement d'un psychologue (poste vacant en 2022).

Les charges d'exploitation (763.000 €) restent stables malgré une progression de 35% des tarifs de l'électricité (+ 21.000 €) compensées par des économies réalisées sur les autres postes.

Les charges de structure (586.000 €) sont en baisse de 15%. Pour souvenir, des provisions avaient été enregistrées en 2022 à hauteur de 84.000 €. Les autres postes sont donc stables.

Dans ce groupe de dépenses les loyers de l'EHPAD représentent à eux seuls 360.000 €.

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2023 devrait être présenté à l'équilibre.

3) Dossiers et projets en cours :

La Commission de Sécurité a contrôlé l'établissement le 10 novembre et a émis un avis favorable à l'exploitation. L'EHPAD répond à toutes les exigences requises en matière de sécurité.

Comme indiqué précédemment, une coupe PATHOS/AGIR est programmée par l'ARS et le Département les 8 et 14 décembre.

Un travail est actuellement mené sur le service UVA (Unité de Vie Alzheimer) afin qu'une équipe fixe intervienne. L'objectif est de donner des repères aux Résidents.

Quelques aménagements du service vont être opérés, notamment l'installation d'une salle Snoezelen ainsi que la constitution d'un véritable programme d'animation.

Le projet de climatisation de l'EHPAD est en cours. Un cabinet spécialisé va étudier et proposer des optimisations et solutions techniques innovantes s'intégrant aux contraintes du projet et s'inscrivant dans une démarche de performance énergétique réfléchie, présentant des avantages certains en exploitation.

Les logiciels de soins et de gestion des plannings seront remplacés en 2024 et le matériel informatique remplacé (financement ARS).

L'ACTIVITÉ DU SSIAD

1) Les effectifs au 31 octobre 2023 :

En 2023, 3 personnes ont été recrutées en contrats horaires et interviennent ponctuellement.

Effectif par catégorie	Équivalent Temps plein	Personnes physiques
A	1,5	2
B	7,47	10
C	0,57	1

Nombre de comptes « épargne temps » : 3

2) Difficultés rencontrées par le SSIAD :

1 agent (aide soignante) a été recrutée sur un poste à 28h/semaine depuis le 1^{er} novembre 2023. Avec la crise dans le secteur sanitaire, les offres d'emplois et les rémunérations sont plus attractives dans les hôpitaux et autres établissements de santé qui proposent des postes à temps plein avec une rémunération plus avantageuse.

Cet été a été impacté par les congés annuels et la difficulté à recruter des aides soignants.

Depuis juin 2023, nous n'avons plus de contrat étudiant pour le travail du week-end alors qu'auparavant il y en avait 3.

Pour les mois de juillet et d'août 2023, le service a fait appel à MEDIFLASH (société d'interim) pour un total de 134 h - 0,44 ETP - (ils ne figurent pas sur le tableau ci-dessous car considérés comme intérimaires).

1 étudiante infirmière a été recrutée pour juillet et août pour un total de 161 h.

	2021		2022		2023	
	JUILLET	AOÛT	JUILLET	AOÛT	JUILLET	AOÛT
ETP titulaires	7,8 ETP		8,38 ETP		7,47 ETP	
Nombre de recrutements	4	7	3	4	4	4
Nombre d'heures	222h	256h	143h	184h	226h	274h
Moyenne d'heures/personne	55,5h	36,6h	47,6h	46h	56,50h	68,5h
	478h = 1,57 ETP		327h = 1,07 ETP		500 h = 1,64ETP	

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2023, le nombre d'heures de remplacement (heures complémentaires et contrats horaires) s'élève à 1 446 h soit une moyenne de 0,95 ETP.

3) Les bénéficiaires :

	Nombre de bénéficiaires
Au 1er janvier 2023	53
Au 1 ^{er} novembre 2023	55

31 entrées et 28 sorties

Détail des sorties :

Reprise autonomie	Hospitalisation Réadaptation	Entrées en institution	Soins Palliatifs	Vacances	Décès
4	1	8	2	2	11

4) Réforme du service :

Le SAAD a emménagé dans le local juxtaposé à celui du SSIAD. Il s'agit de la 1^{ère} étape vers la création du futur Service Autonomie.

Dans la perspective du rapprochement des deux services SAAD et SSIAD, fusion planifiée au plus tard en 2025, le SSIAD prendra en charges certaines dépenses dédiées au SSIAD. Parmi les dépenses envisagées, on peut citer :

- les loyers et charges du 49 avenue Jean Jaurès,
- certains petits équipements nécessaires à l'installation dans les nouveaux locaux (mini frigo, micro ondes, machine à café, entretien des locaux, nouveaux rideaux, ...).

5) Finances et budget :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement pour 2023 est estimé à 740 536 €.

Les recettes sont quant à elle estimées à : 855 385 €.

Il en ressort donc un résultat de fonctionnement excédentaire de 114 849 € lié en grande partie à l'excédent des charges de personnel sur l'année en cours pour un montant de 95 820 €.

En section investissement, les dépenses sont de 0 €.

ACTIVITÉ DU SAAD**1) Les effectifs :**

Le nombre d'aide à domicile est quasi stable : 14,27 en 2022 contre 14,13 en 2023.

Effectif par catégorie	Équivalent Temps plein	Personnes physiques
C	14,27	28

Nombre de comptes « épargne temps » :16

2) Les financeurs

Financier 2023	Nb de bénéficiaires	Nbre de PEC	Total facturé en €	Prix moyen financeur	Prix moyen bénéficiaire
APA (Conseil départemental)	81	119	189 876,58 €	18,14 €	6,24 €
PCH	3	4	28 082,99 €	23,00 €	0
CARSAT	24	39	14 299,05 €	14,84 €	11,34 €
Emplois familiaux	82	86	0 €	0	25,61 €
CESU	2	6	0 €	0	25,60 €
ASPH	1	2	-50,8 €	0	0
CMCAS	2	3	1 808,64 €	9,66 €	15,94 €
CPAM	1	1	217,60 €	25,06 €	0
ASPA (aide sociale personnes âgées)	1	1	2 340,40 €	20,34 €	2,09 €
TOTAL	197	261	236 574,46 €	12,40 €	9,65 €

3) Le suivi de l'activité

2023	Total ou moyenne
Effectif en début de mois	171
Nouvelles PEC (avec les réadmissions)	126
Nouveaux patients pris en charge (1ère PEC)	21
Réadmissions	105
Sorties définitives	34
Nombre d'absences	107

4) Le chiffre d'affaires global (financeurs et clients)

Au 31 octobre 2023, les recettes s'élèvent à 560 561,37 € dont :

- Aide à domicile : 456 523,86 €
- Accompagnement : 1 919,20 €
- Portage repas : 102 118,31 €



5) Les bénéficiaires

La plupart des personnes bénéficie d'une aide du conseil départemental via l'APA, qui est donc le plus gros financeur.

Le nombre de bénéficiaires est en moyenne de 171 en 2023.

Pour rappel, il était de 173 en 2022.

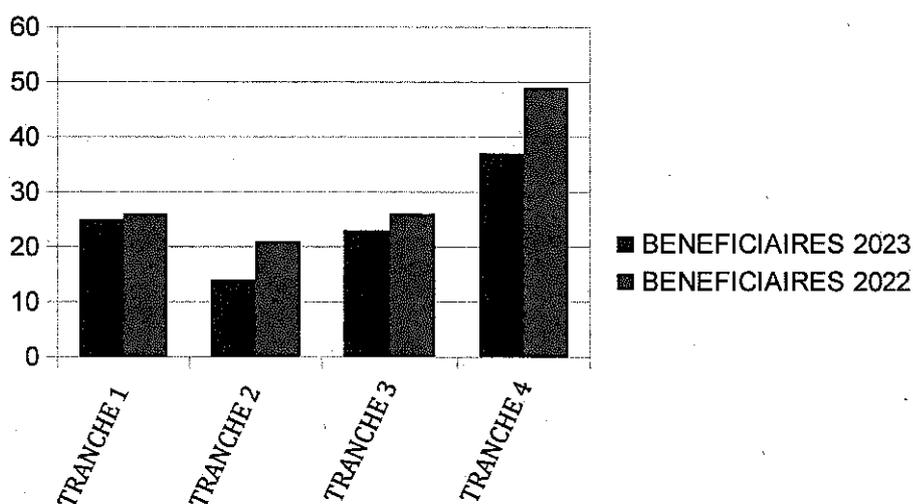
	Nombre de bénéficiaires
Au 1er janvier 2023	171
Au 1 ^{er} octobre 2023	177

6) Les actes pratiqués par les aides à domicile

2023	Nombre d'heures de prestations
Aide à la vie courante Dim & JF	426
Aide à la vie courante	13 946
Gestes au corps Dim & JF	561
Gestes au corps	2 960

7) Le portage de repas et l'accompagnement en 2023

Actuellement, 60 personnes bénéficient du service de portage de repas domicile, contre 122 en 2022. Au 31 octobre, 14 734 repas ont été distribués (18 547 en 2022 à la même date) soit une baisse de 20,5%.



L'accompagnement en 2023 (jusqu'au 31/10)

	Dépose minute	Courses collectives	Accompagnement individualisé	Total	Nombre de bénéficiaires
TOTAL ANNUEL	220	63	19	302	moyenne de 8,8
MOYENNE MENSUELLE	22	6,3	1,9	30,2	

On constate une stagnation des dépose-minute et de l'accompagnement individualisé par rapport à l'année précédente. Par contre, les courses collectives sont en nette baisse (117 courses collectives en 2022).

8) Les prévisions d'activité du SAAD pour 2024

Dans un premier temps, il est nécessaire de rappeler les difficultés rencontrées, depuis plusieurs années, à faire face au manque de personnel. Il faut jongler régulièrement pour palier l'absentéisme des différents types d'arrêts (congé parental, accident du travail de longue durée, arrêt maternité et plusieurs arrêts maladie, ...) et la difficulté à recruter du personnel compétent de manière pérenne. De plus, les usagers refusent le personnel de remplacement.

Pour 2024, le SAAD compte sur une reprise normale de ses effectifs mais également la reprise de l'activité "demandes de prestations par les bénéficiaires".

À ce stade, les prévisions d'activité restent néanmoins très incertaines (du fait d'un recrutement difficile mais également des « demandes de prestations » aléatoires et donc non prévisibles).

Le déménagement des agents du SAAD étant effectif depuis novembre 2023, le rapprochement avec le SSIAD dans la perspective de la création du Service Autonomie unique va se poursuivre et se renforcer en 2024.

9) Finances et budget

L'ensemble des dépenses de fonctionnement pour 2023 est estimé à 824 788 €

Les recettes sont quant à elle estimées à : 822 022 €

Il en ressort donc un résultat de fonctionnement déficitaire de : 2 766 €

En section d'investissement, les dépenses sont de 0

CONCLUSION GÉNÉRALE ROB 2024

Jusqu'à ce jour, le CCAS a maintenu son activité auprès des Ronchinois au même niveau.

Même si les structures annexes participent au financement du CCAS, il faut rester vigilant quant à leur situation financière.

Un équilibre est à trouver entre les différentes structures en cas de baisse continue de leurs résultats.

Les membres de l'assemblée ayant pris connaissance de ce ROB, Monsieur le Président lance alors le débat.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 059-265905075-20231219-DELIB_065_EX23-DE